

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 19 janvier 2024

Les représentants de la CFTC ont boycotté le CSAL du 11/01/24 consacré aux suppressions d'emplois car la CFTC DGFIP est CONTRE les suppressions de poste. Cependant, la CFTC DGFIP du Cher a siégé à sa re-convocation pour vous représenter et vous informer.

La politique de la chaise vide n'est pas dans l'ADN de la CFTC.

Le principal point à l'ordre du jour était la déclinaison du volet emploi du PLF 2024.

Nous avons présenté une liminaire, soulignant la dégradation perpétuelle du réseau DGFIP. Les DDFIP et DRFIP sont les principales perdantes de la balance entrée/sortie des emplois 2024, avec un solde négatif de -155 postes.

Pour le Cher, nous perdons 5 emplois, répartis comme suit :

Catégorie A

- 2 IDIV HC en direction,
+ 1 IDIV CN en direction,
TOTAL : -1

Catégorie B

+1 B sur le SIE départemental pour le recouvrement des contributions indirectes (transfert Douane)
+1 B sur le SDIF pour le transfert des taxes d'urbanisme
- 1 B sur le SIE départemental
- 2 B sur l'équipe SPF du SPFE Bourges
- 1 B sur le SDIF
TOTAL : -2

Catégorie C

+ 1 C sur le SDIF pour le transfert des taxes d'urbanisme
- 1 C sur le SGC de Baugy
- 1 C sur le SGC de Vierzon
- 1 C sur le SGC de Bourges

Ces 3 dernières suppressions s'inscrivent dans les correctifs métiers MAGERFIP (méthode d'allocation générale des emplois du réseau des finances publiques) qui se traduisent dans le TAGERFIP (tableau des emplois de référence FIP) par - 7,1 emplois pour le SPL pour le Cher.
TOTAL : -2

La position de la CFTC locale est naturellement contre ces suppressions, d'autant que le département du CHER est plus impacté que la moyenne nationale.

**Nous regrettons que la gestion prévisionnelle des effectifs (GPEEC) ait sous-estimé le nombre de départs en retraite, ce qui oblige notre réseau à recruter davantage de contractuels, ceci bloquant les mouvements des titulaires (pour leurs premières installations et en mutation).
En conséquence, la CFTC a voté contre .**

2 fiches de signalement ont été présentées par l'administration .

Il ne s'agit dans aucun des deux cas de violences physiques, plutôt des menaces verbales.

Questions diverses :

L'administration nous a informés qu'un nouvel agent SNCF est recruté au service amendes du Cher depuis le début de cette année 2024, pour remplir les mêmes fonctions que les agents précédents .

Concernant le déménagement de Trésorerie hospitalière à Condé, l'administration indique qu'elle engage une réflexion sur l'installation des agents sur le site, sur les conditions d'accueil, sur l'archivage, et sur l'accès pour les handicapés. L'avancée des travaux est conditionnée par le bon vouloir de la préfecture, gestionnaire du site. Toutefois une (ou des) réunion(s) avec la trésorerie hospitalière et les autres services concernés sera(ont) organisé(s).

La CFTC DGFIP du Cher reste attentive au suivi de cette future mise en place. N'hésitez pas à nous contacter, si besoin.

Au sujet de la convention des agents du 22 et 23 février 2024 , l'administration nous indique qu'elle porterait sur :

La présentation du COM (contrat d'objectifs et de moyens)

La politique environnementale de la DGFIP

L'informatique

Les modalités horaires de cette convention seront précisées ultérieurement.

Nous avons évoqué aussi les suites du PAC NUM, il en est ressorti que les agents ont connu des difficultés à aller au bout de la démarche. L' offre de formation qui en découle est de fait très peu utilisée. L' administration communiquera à nouveau sur le sujet .

Enfin, la CFTC a relayé que la mise en route de D2C a été très longue , obligeant les SGC à tenir la comptabilité de l'Etat sur un tableur, presque'une dizaine de jours au lieu de 4 prévus (ouverture prévu le 8 janvier effectué plutôt le 10 ou 11 janvier 2024).

Ce CSAL de début d'année comme tous les autres CSAL/CTL dédiés aux emplois s'est avéré décevant et inadapté suite aux constats alarmants des agents répertoriés dans le dernier observatoire interne. La CFTC DGFIP du CHER dénonce l'acharnement de notre direction à dégrader fortement notre réseau depuis le NRP.

Pour la CFTC DGFIP du Cher, il est primordial d'arrêter toutes suppressions de postes et de remettre du lien entre les agents.

